

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Fréchette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/54f985e198edd51fe17c3956>

Date d'obtention : 2021-02-15 16:44:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Démarche me permettant de mieux cadrer mes interventions lors de situations de sextages et faire les bonnes références....

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux cibler mes références au policier de mon école et poser les bonnes questions/interventions lors des situations liées au sextage....

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Remplir le formulaire, mes interventions auprès de la personne malveillante (saisie du cellulaire, omission de regarder les photos et obtenir des preuves....)